

question inspirée par les journaux qui parlent de la radio-activité dangereuse de certaines montres. Le ministre a-t-il pris des dispositions pour prémunir le public contre les rayons provenant de substances radio-actives employées pour les cadrans lumineux des montres de poche ou des montres-bracelets?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député se rendra compte qu'il devrait faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. Asselin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je dire...

L'hon. M. Hees: Asseyez-vous!

M. Asselin: Puis-je dire, en toute déférence, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Hees: Asseyez-vous! L'Orateur est debout.

M. l'Orateur: La parole est au député de Parkdale.

(Plus tard)

M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler, en toute déférence, que la question que j'ai posée me semble assez importante et assez pressante pour que le ministre y réponde. En outre, j'aimerais ajouter que cette question a forcé d'autres gouvernements à agir; ils ont découvert que les faits que j'ai signalés à la Chambre sont assez importants pour justifier une intervention.

M. McCleave: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est à l'Orateur qu'il appartient de déterminer si une question est assez urgente pour être posée à l'ordre de l'appel du jour. Il se peut fort bien que le sujet soit important, mais je tiens à faire savoir au député que les renseignements désirés doivent l'être d'une façon urgente pour justifier une question à cette étape-ci de nos délibérations. Voilà, au fond, ce qui compte. Il faut aussi se rappeler qu'il appartient à l'Orateur de déterminer si la question est pressante.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander la parole pour un rappel au Règlement et vous signaler que la question a trait à une grave question de santé? Il a été établi dans un autre pays que les rayons radio-actifs de cette sorte peuvent être très dommageables à la santé et au corps humain; il y a aussi dans notre pays certaines indications dans le même sens et il est certain qu'il y a des réactions. Il me semble que si notre Règlement prévoit des cas d'urgence, nous sommes en présence d'un tel cas.

M. l'Orateur: En toute déférence, je ne saurais reconnaître que le fait que la ville de

New York a mis en vigueur une certaine ordonnance puisse donner à l'affaire assez d'importance pour qu'elle fasse l'objet de questions à l'appel de l'ordre du jour.

LA FLUORURATION—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ATTITUDE DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du bien-être social une question dont je lui ai envoyé un préavis tantôt. Étant donné l'intérêt que porte à la fluoruration la population canadienne dans bien des municipalités, pourrait-il nous dire si son ministère recommande la fluoruration des approvisionnements en eau communale comme méthode saine et efficace pour réduire la carie dentaire?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rôle que joue mon ministère dans ce domaine de la santé publique n'englobe pas la formulation de recommandations. Des fonctionnaires du ministère ont procédé à certaines études mettant en cause des collectivités dont l'eau avait été fluorurée par des moyens naturels et artificiels, et de temps à autre ils ont simplement présenté des constatations d'ordre statistique.

(Plus tard)

M. W. H. McMillan (Welland): J'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question découlant de la réponse qu'il a donnée il y a quelques instants au sujet de la fluoruration des réserves d'eau municipales. N'a-t-il pas déclaré, dans le passé, qu'il approuvait la fluoruration de l'eau destinée aux usages domestiques, et a-t-il changé d'avis à cet égard?

M. l'Orateur: Je regrette, mais le député a posé sa question d'une façon telle qu'elle prête à controverse, et ce n'est pas tout à fait admissible, selon la pratique.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RENOI AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alan Macnaughton (Mont-Royal): J'aimerais poser une question au premier ministre. Je lui ai d'ailleurs donné préavis de ma question. Vu que les comptes publics et le rapport de l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1961, ont été déposés à la Chambre le 31 janvier 1962, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de déférer ces documents au comité des comptes publics, afin que le comité puisse